



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE  
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2009

Pays : Grèce

Correspondant national

Nom Prénom : **TZIOKAS Efthymios**  
Profession :  
Organisation : **Ministry of Justice**  
E-mail : **etziokas@justice.gov.gr**  
N° Téléphone :

Nom Prénom : **PAPPA Xanthippe**  
Profession : **International Organisations**  
Organisation : **Ministry of justice**  
E-mail : **xpappa@justice.gov.gr**  
N° Téléphone : **+30 210 77 67 484**

Nom Prénom : **VLACHOKOSTA Eleni**  
Profession :  
Organisation : **Ministry of justice**  
E-mail : **evlachokosta@justice.gov.gr**  
N° Téléphone :

Nom Prénom : **ARVANITI Maria**  
Profession : **Head International Organisations**  
Organisation : **Ministry of justice**  
E-mail : **marvaniti@justice.gov.gr**  
N° Téléphone : **+30 210 77 67 310**

## 1. Données démographiques et économiques

### 1. 1. Généralités

#### 1. 1. 1. Habitants et informations économiques

##### 1) Nombre d'habitants

11213785

##### 2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat / le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	139094000000
Niveau territorial / entités	

##### 3) PIB par habitant (en €)

21281

##### 4) Salaire moyen brut annuel (en €)

24491

##### 5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2009

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies, le cas échéant:**

NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG)  
SOCIAL STATISTICS DIVISION  
Q2: provisional data

### 1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

#### 1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

##### 6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

357487000

##### 7) Veillez préciser

SALARIES AND FUNCTIONAL COSTS

**8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés ou indiquer NA (non disponible) dans le cas où ce montant est impossible à évaluer:**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	343360000
Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	3900000
Budget public annuel alloué aux frais de justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	4500000
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	824500000
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	86200000
Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	13000000
Autres (Veuillez préciser)	<input type="checkbox"/> Oui	

Commentaire :

**9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années):

SINCE THE YEARS 2004 TO 2005 THERE HAS BEEN AN INCREASE OF:

// 2005//2006 // 6,0%

// 2006/2007 // 5,4%

// 2007/2008 // 2,4%

**10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :**

- en matière pénale ?  
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

-COURTSTAMP FOR REAL ACTION

-FEE FOR REAL ACTION IN CIVIL COURTS

-FEE FOR JUDICIAL PROCEEDINGS AGAINST COURT DECISIONS

**11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)**

**12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)**

**Veuillez préciser les éléments composant ce budget de l'ensemble du système judiciaire:**

.  Montant 356915000

Commentaire :

IT INCLUDES PAYMENTS AND SERVICES THAT IS:

- A. 1. FEES OF CIVIL SERVANTS.  
 2. FEES OF CIVIL SERVANTS WORKING UNDER A PRIVATE CONTRACT OF DEFINITE TIME AND SPECIAL CATEGORIES.  
 3. ADDITIONAL FEES.  
 4. PAYMENTS FOR TRANSPORTATION.  
 5. FEES FOR OTHER SERVICES.  
 B. SUBSIDY TO THE NATIONAL SCHOOL OF JUDGES

**13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

.  Montant 2000000

Commentaire :

**14) Si possible, veuillez préciser (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).**

	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant		

Commentaire :

NA

**15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?**

- Oui  
 Non

**16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

.  Montant

Commentaire :

**17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?**

- Oui  
 Non

**18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :**

--	--	--	--

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Oui	Non
Autre ministère	Non	Oui	Non	Oui
Parlement	Non	Non	Non	Non
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

**19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 18) :**

MINISTRY OF ECONOMY AND COURT OF AUDIT

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

**Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16**

NATIONAL BUDGET 2008

## 2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

### 2. 1. Aide judiciaire

#### 2. 1. 1. Principes

#### 20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Non
Autres	Oui	Non

#### 21) Si autres, veuillez préciser (au regard de la question 20):

LAW 3226/2004 ART. 5 REGARDING PROSECUTORS ON DUTY AND PROSECUTORS SUPERVISORS IN PENITENTIARY INSTITUTIONS WHO COULD PROVIDE CONSULTATIVE SERVICES,  
 2. THE GRANTING OF LEGAL AID IN CIVIL & COMMERCIAL CASES COMPRISES, IF SPECIFICALLY REQUESTED THE APPOINTMENT OF A COUNSEL, NOTARY PUBLIC AND COURT BAILIFF, WHO SHALL BE ORDERED TO REPRESENT THE BENEFICIARY TO DEFEND HIM/HER IN COURT AND GRANT NEEDED ASSISTANCE.

#### 22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

EXONERATION IN CIVIL AND COMMERCIAL CASES INCLUDES SPECIFICALLY (COURT) STAMP FEES, WRIT FEES AND THEIR SUPERADDITIONS, WITNESSES, EXPERT FEES OR APPOINTED ADVOCATE, NOTARY PUBLIC OR COURT BAILIFF AND THE OBLIGATION OF GUARANTEE FOR SUCH FEES (ART.9 PAR.2 OF THE ABOVE LAW)

#### 23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui  
 Non

#### 24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Nombre
Total	
en matière pénale	
en matière autre que pénale	

Commentaire :

NA

PROVIDED THAT THE BUDGETARY EXPENSE CODE IS UNIFORM NOT PRECISING THE EXPENSES ALLOCATED TO CRIMINAL AND OTHER THAN CRIMINAL CASES. THE AMOUNT ALLOCATED TO CRIMINAL CASES IS ESTIMATED TO BE ABOUT THE 90% OF THE TOTAL BUDGET AND THE REST 10% TO CIVIL CASES.

**25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?**

- Oui  
 Non

**26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :**

	Oui	Montant en €
en matière pénale	YES	
en matière autre que pénale ?	YES	

Commentaire :

**27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien- fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?**

- Oui  
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

**28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :**

- le tribunal ?  
 une instance extérieure au tribunal ?  
 une instance mixte tribunal/organe externe?

**29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?**

- Oui  
 Non

Veillez préciser:

**30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :**



	Oui (la décision judiciaire peut porter sur la manière dont les frais de justice sont payés par les parties)
en matière pénale ?	Oui
en matière autre que pénale ?	Oui

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre  
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

BENEFICIARY: CITIZENS WITH LOW INCOME WHO ARE CITIZENS OF A) COUNTRIES MEMBERS OF THE E.U.,

B) OF THIRD COUNTRIES OR FOREIGNERS, SINCE THEY HAVE PERMANENT HOME OR LIVE WITHIN THE EUROPEAN UNION'S TERRITORY. LAW 3226/2004 MAKES EXCEPTION WHEN IT COMES TO ADMINISTRATIVE CASES

THE LEGISLATION PROVIDES (ART.12 OF LAW 3226/04)-'CLEARING' :1. CLEARING OF LITIGATION COSTS SHALL BE EFFECTED ACC. TO APPLICABLE PROVISIONS ON A CASE BY CASE BASIS AND SHALL INCLUDE COSTS DISPENSED WITH BY THE BENEFICIARY, AS WELL AS COMPENSATION OF COUNSEL AND ANY OTHER PERSON TO BE BORNE BY THE STATE, ACC. TO THE PROVISIONS OF THAT LAW, 2. IF THE JUDGEMENT RENDERED IMPOSES LITIGATION COSTS DISPENSED WITH BY THE BENEFICIARY, AS WELL AS COMPENSATION OF COUNSEL AND ANY OTHER PERSON TO BE BORNE BY THE STATE, SHALL BE ADJUDICATED IN FAVOUR OF THE STATE AND SHALL BE COLLECTED BY THE STATE, ACC. TO THE PROVISIONS APPLIED TO THE COLLECTION OF PUBLIC REVENUES.

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 24 et 26:**

MINISTRY OF JUSTICE, TRANSPARENCY & HUMAN RIGHTS  
SECTION OF BUDGET

## 2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

### 2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

**31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement:**

- aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet:  Oui
- à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet:  Oui
- à d'autres documents (par exemple formulaires) ? adresse Internet:  Oui

**32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser:

**33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

IN THE CASES OF CRIMES IN FAMILY AS WELL IN THE CRIMES AGAINST CHILDREN, GENERAL INFORMATION IS PROVIDED BY SOCIAL WORKERS (FAMILY CONSULTANTS) FROM WELFARE SERVICES. THERE IS ALSO PROMPT PROVISION OF SPECIALIZED INFORMATION SERVICES, COUNSELING AND SOCIAL SUPPORT TO WOMEN-VICTIMS OF TRAFFICKING WITH THE OBJECTIVE OF THEIR SOCIAL AND PRIMARILY OCCUPATIONAL INTEGRATION. A CAMPAIGN HAS BEGUN IN ORDER TO INFORM THE PUBLIC ABOUT HUMAN TRAFFICKING. TWO COUNSELING CENTERS FOR BATTERED WOMEN ARE OPERATING IN ATHENS AND PIRAEUS, PROVIDING PSYCHOLOGICAL AND SOCIAL SUPPORT TO THE VICTIMS.

**34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :**

	Dispositif d'information	Modalités d'audition	Droits procéduraux	Autres
Victimes de viol	Non	Non	Non	Non
Victimes du terrorisme	Non	Non	Non	Non
Enfants/Témoins/Victimes	Oui	Oui	Non	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Non	Non
Minorités ethniques	Non	Non	Non	Non
Personnes handicapées	Non	Non	Non	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Non	Non
Autres	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

**35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?**

- Oui  
 Non

**36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en**

- un dispositif public ?  
 une décision du tribunal ?  
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

THERE IS A COMPENSATION PROCEDURE FOR VICTIMS OF CRIMES RELATED TO ACTIONS OF TERRORISM.

THE PROCEDURE UNDER 36 CONCERNS CRIMES OF PROPERTY'S DAMAGE, COMPENSATION CONSISTS IN PRIVATE FUND, IN CASE THERE IS A PRIVATE INSURANCE

**37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

CONCERNING HUMAN TRAFFICKING CASES, TWO PUBLIC PROSECUTORS WERE ASSIGNED TO DEAL WITH THE PHENOMENON.

**39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

TO A SUPERIOR PUBLIC PROSECUTOR

## 2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

**40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :**

- durée excessive de la procédure ?  
 non exécution des décisions de justice?  
 arrestation injustifiée ?  
 condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

AS A FORM OF COMPENSATION FOR ANY DELAY OF THE ADMINISTRATION TO ABIDE WITH THE COURT JUDGEMENT, THE IMPOSITION OF A FINE IS ADJUDICATED BY A COMMITTEE OF JUDGES OF THE HIGHEST RANK.

DAILY COMPENSATION IS ADJUDICATED IN CASES OF WRONGFUL ARREST AND WRONGFUL CONDEMNATION

CIVIL RESPONSIBILITY OF THE STATE FOR COMPENSATION (ART.3 PAR.3 OF LAW 3068/2002)

**41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?**

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges

- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc. :

**42) Si possible, veuillez préciser :**

	Oui (enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	Non	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Non

**43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure) du système judiciaire?**

- Oui
- Non

**44) Si oui, veuillez préciser :**

**Veuillez donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?**

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	Non	Non
Instance supérieure	Non	Non
Ministère de la Justice	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non

Commentaire :

ACC. TO LAW 3327/2005 IT IS PROVIDED THAT AFTER A PERIOD OF 8 MONTHS FOR ISSUING A DECISION IN A CIVIL CASE, THE JUDGE MUST RETURN THE LEGAL DEED, OTHERWISE THIS IS REMOVED THROUGH A DECISION OF THE JUDGE WHO PRESIDES THE COURT OR THE CHAIRMAN OF THE THREE MEMBER COUNCIL OF ADMINISTRATION. COURT INSPECTION

### 3. Organisation des tribunaux

#### 3. 1. Fonctionnement

##### 3. 1. 1. Tribunaux

**45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau). Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

	Nombre total
Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	435
Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	4
Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut également les cours suprêmes et/ou les juridictions supérieures)	435

**46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés):**

THE STRUCTURE OF THE GREEK COURTS IS AS FOLLOWS:

A) CIVIL COURTS

1. CIVIL COURT OF FIRST INSTANCE (1 JUDGE – 3 MEMBERS), MAGISTRATES COURT, 2. COURT OF APPEAL, 3. SUPREME COURT (AREIOS PAGOS)

B) CRIMINAL COURTS

2. MAGISTRATES COURT, 2. MISDEMEANOUR COURT (1 JUDGE – 3 MEMBERS), 3. CRIMINAL COURT OF APPEAL (3 MEMBERS- 5 MEMBERS), 4. FIRST INSTANCE JURY COURT, 5. SECOND INSTANCE JURY COURT, 6. CRIMINAL COURT OF MINORS, 7. MARTIAL COURTS, 8. SUPREME COURT (AREIOS PAGOS),

C) ADMINISTRATIVE COURTS

1. COURT OF FIRST INSTANCE (1 JUDGE- 3 MEMBERS), 2. COURT OF APPEAL, 3. COURT OF AUDITORS, 4. SUPREME COURT (COUNCIL OF THE STATE)

First instance courts of Civil and Criminal Courts = 63

First Instance Courts of Administrative Courts = 30

District Courts = 301

Misdemeanour Courts = 41

Total = 435

**47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

**48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):**

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance.	
un licenciement	
un vol avec violence	

**Veillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):**

**Veillez indiquer la source pour les réponses aux questions 45 et 48:**

MINISTRY OF JUSTICE, TRANSPARENCY AND HUMAN RIGHTS

### 3. 1. 2. Juges, personnels des tribunaux

**49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents; si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer avec NA)**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Nombre  . 3739

Commentaire :

**50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:**

	Nombre
donnée brute	
si possible, donnée en équivalent temps plein	

**51) Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation de la réponse à la question 50 ci-dessus:**

**52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Oui	Nombre
Avez vous dans votre système des catégories de juges non professionnels ?		

Commentaire :  
THERE ARE NONE

**53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?**

- Oui  
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

THERE ARE CRIMINAL COURTS CONSISTING OF JUDGES AND CITIZENS CHOSEN BY LOT,  
FOR THE TRIAL OF FELONIES AND POLITICAL CRIMES (ART.97 OF THE GREEK CONSTITUTION)

**54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?**

**55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Nombre  . 6544

Commentaire :

**56) Si possible, veuillez distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

- personnels non juge (Rechtspfleger ou organes équivalents), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours  Oui
- personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers  Oui
- personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)  Oui
- personnels techniques  Oui

Commentaire :

**57) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou fonction équivalente), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:**

### 3. 1. 3. Procureurs

**58) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA).**

Nombre  . 530

Commentaire :

**59) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

SENIOR POLICE OFFICERS FOR PETTY OFFENCES (e.g. TRAFFIC ACCIDENTS)

**60) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents) Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA)**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Nombre  .

Commentaire :

### 3. 1. 4. Budget des tribunaux et nouvelles technologies

**61) Qui est responsable du budget du tribunal ?**

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Oui	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

**62) Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

**63) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**



	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Traitement de texte	Non	Oui	Non	Non
Base de données électronique pour la jurisprudence	Oui	Non	Non	Non
Dossiers électroniques	Non	Oui	Non	Non
E-mail	Non	Oui	Non	Non
Connexion internet	Non	Oui	Non	Non

**64) Pour l'administration et gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	Non	Non	Oui	Non
Système d'information sur la gestion du tribunal	Non	Non	Oui	Non
Système d'information financière	Oui	Non	Non	Non

**65) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	Non	Non	Non	Oui
Site internet spécifique	Non	Non	Non	Oui
Autres moyens de communication électronique	Non	Non	Non	Oui

**66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG)  
SOCIAL STATISTICS DIVISION

JUSTICE AND PUBLIC ORDER SECTION  
46, Pireos & Eponiton str.,  
GR185 10 PIREAS  
GREECE

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

### 3. 2. Suivi et évaluation

#### 3. 2. 1. Suivi et évaluation

**67) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?**

- Oui  
 Non

**68) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:**

- le nombre de nouvelles affaires ?  
 le nombre de décisions rendues ?  
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?  
 la durée des procédures (délais)?  
 autre ?

Veillez préciser :

JUDGES INSPECTION DEPT

**69) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?**

- Oui  
 Non

Veillez préciser :

THE INSPECTORS AND THE COURTS COUNCIL INSPECTION

**70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance (si non, veuillez passer à la question 72):**

- Oui  
 Non

**71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice :**

- nouvelles affaires  
 durée des procédures (délais)  
 affaires terminées  
 affaires pendantes et stocks d'affaires  
 productivité des juges et des personnels des tribunaux  
 pourcentage d'affaires traitées par un juge unique  
 exécution des décisions pénales  
 satisfaction du personnel des tribunaux  
 satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)  
 qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux

- coûts des procédures judiciaires  
 autre

Veillez préciser :

**72) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge? (si non, veuillez passer à la question 74)?**

- Oui  
 Non

**73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)  
 pouvoir législatif  
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)  
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

**74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?**

- Oui  
 Non

**75) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)  
 pouvoir législatif  
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

**76) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :**

**77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performance des tribunaux :**

- Conseil Supérieur de la Magistrature  
 Ministère de la justice  
 organe d'inspection

- Cour Suprême ?
- organe d'audit extérieur ?
- autre

Si autre, veuillez préciser :

**78) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

ACC. TO ART. 6 PAR. 2 & 3 OF LAW 3514/2006 'INSPECTORS DRAFT A DETAILED AND FULLY JUSTIFIED REPORT ON EVERY JUDICIAL FUNCTIONARY OF THEIR DISTRICT, IN WHICH THE FOLLOWING ARE EVALUATED: A) MORAL CONDUCT AND CHARACTER, B) SCIENTIFIC KNOWLEDGE, C) PERCEPTION AND SOUND JUDGMENT, D) DILIGENCE, HARD WORK AND PROFESSIONAL (QUALITATIVE AND QUANTITATIVE) PERFORMANCE, E) THE CAPACITY IN THE AWARD OF JUSTICE, IN PHRASING DECISIONS AND IN ORGANIZING THE PROCEDURE AND F) THE JUDICIARY'S CONDUCT IN GENERAL AND PARTICULARLY DURING THE HEARING OF A CASE. WITH REGARD TO PUBLIC PROSECUTORS, INSTEAD OF THE STANDARDS REFERRED UNDER E), THEIR CAPACITY TO AWARD CRIMINAL JUSTICE, TO FORM PROPOSALS AND TO SPEAK ORALLY ARE ALSO ASSESSED. THE EXISTING EVALUATION SYSTEM FOR THE JUDICIARY INCLUDES A SCALE FROM 1 (EXCELLENT) TO 6 (INADEQUATE).

**79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?**

- Oui
- Non

**80) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :**

- en matière civile ?
- en matière pénale ?
- en matière administrative ?

**81) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

**82) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un**

**plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?**

- Oui  
 Non

Veillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation):  
THE REPORT OF THE HEAD OF INSPECTION

**83) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :  
INSPECTORS OF CIVIL AND CRIMINAL COURTS

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

INSPECTORS DRAFT GENERAL REPORTS ON THE FUNCTIONING OF ALL COURTS AND PUBLIC PROSECUTORS' OFFICES IN THEIR DISTRICT AND PROPOSE ANY NECESSARY MEASURE FOR THE BALANCED FUNCTIONING OF THE SERVICE (ART.6 OF LAW 3514/2006). THEY ALSO DRAFT A DETAILED AND FULLY JUSTIFIED REPORT ON EVERY JUDICIAL FUNCTIONARY OF THEIR DISTRICT

## 4. Procès équitable

### 4. 1. Principes

#### 4. 1. 1. Principes généraux

**84) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience (jugements par défaut)? Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

NA

**85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?**

- Oui  
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

VERY FEW

**86) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence. Si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer (NA).**

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)		2	41	2
Procédures civiles - Article 6§1 (non-execution)			2	
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	3	1	12	2

### 4. 2. Durée des procédures

#### 4. 2. 1. Généralités

**87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :**

- en matière civile ?  
 en matière pénale ?  
 en matière administrative ?

Veuillez préciser:

INTERIM PROCEEDINGS FOR CIVIL CASES.

IN CRIMINAL CASES, PROCEEDINGS FOR CRIMES CAUGHT IN THE VERY ACT.

INTERIM RELIEF FOR ADMINISTRATIVE CASES.

**88) Existe-t-il des procédures simplifiées :**

- en matière civile (petits litiges) ?

en matière pénale (petites infractions) ?

en matière administrative ?

Veillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

**89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles, et administratives

**90) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	163856	156000*	137000*	182856
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**			1093500	
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives*			4500*	
7 Autres			470**	
Nombre total d'affaires pénales (8+9)			420059	
8 Affaires pénales (infractions graves)			6979***	
9 Petites infractions			413080***	

**91) Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales - définition des petites infractions et des infractions graves):**

\* PROVISIONAL DATA –SOURCE : NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG)

\*\* DATA REFER TO CASES OF ADMINISTRATIVE NATURE AND DERIVE FROM THE FIRST INSTANCE COURTS (ADMINISTRATIVE SOURCE) AND NOT FROM THE ADMINISTRATIVE COURTS, AS THERE IS NO SUCH SPECIAL SURVEY BEING CONDUCTED SO FAR BY THE NSSG. (SOURCE: NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE)

\*\*\* SOURCE OF THE DATA IS THE HELLENIC POLICE

**92) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**\* Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**  
**\*\* le cas échéant**

**Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 91.**

**Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales et, si possible les taux d'appel pour certaines catégories d'affaires):**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (contentieuses et non contentieuses)	36096	34900*	29800*	41196
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives			50*	
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

\*PROVISIONAL DATA

SOURCE: NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG)

**93) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**\* Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**  
**\*\* le cas échéant**

**Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 88.**

**Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales, ainsi**



**que les possibles limitations des recours devant la plus haute juridiction):**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

## Commentaire :

THERE ARE NO DATA AVAILABLE, AS THERE IS NO RELEVANT SURVEY CONDUCTED BY THE NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG).

**94) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

	Affaires pendantes au 1er janvier 2008	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Divorces contentieux				
Licenciements				
Vols avec violence				
Homicides volontaires				

**95) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal), nombre d'affaires pendantes de plus de 3 ans et % d'affaires ayant fait l'objet d'un appel: veuillez compléter le tableau Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance (durée moyenne)	2ème instance (durée moyenne)	Total de la procédure (moyenne durée totale)
Divorces contentieux				13000*	
Licenciements				5700*	
Vols avec violence				3099**	
Homicides volontaires				250**	

Commentaire :

\* PROVISIONAL DATA

SOURCE: NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG)

\*\* SOURCE OF THE DATA IS THE HELLENIC POLICE

**96) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux):**

DIVORCE CASES ARE RESOLVED UNDER THE SPECIAL PROCEDURE, AS DESCRIBED IN THE CODE OF CIVIL PROCEDURE(art. 592 and following). THIS MEANS THAT THE PROCEDURE IN THE SPECIAL COURT PANELS IS FASTER AND SIMPLIFIED COMPARED TO THE ORDINARY CIVIL PROCEDURE.

**97) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.**

LENGTH OF PROCEEDINGS: THERE IS NOT A CONSISTENT SYSTEM FOR CALCULATING THE LENGTH OF PROCEEDINGS AS A WHOLE

**98) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):**

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser :

-CONSULTATORY ON LEGAL QUESTIONS THAT HAVE NOT BEEN IMPORTED IN THE COURTS

-SUPERVISION AND CONTROL OF CORRECTIONAL FACILITY

-INTERIM PROCEEDINGS, WITH THE PUBLIC SECTOR AS LITIGANT, BODIES OF THE LOCAL MUNICIPALITY AND LEGAL ENTITIES GOVERNED BY THE STATE.

**99) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

MOSTLY IN CASES OF FAMILY LAW AND INTERIM PROCEEDINGS AGAINST THE STATE, BODIES OF THE LOCAL MUNICIPALITY AND LEGAL ENTITIES GOVERNED BY THE STATE

**100) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus, et préciser notamment si les données indiquées incluent ou non le contentieux en matière de code de la route:**

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance						

Commentaire :

NA

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 90 à 95 et 100:**

NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE (NSSG)

SOCIAL STATISTICS DIVISION

## 5. Carrière des juges et procureurs

### 5. 1. Désignation et formation

#### 5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

##### 101) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

##### 102) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges?
- une instance composée seulement de non juges?
- une instance composée de juges et de non juges?

##### 103) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges  
HIGHEST JUDICIAL COUNCIL

##### 104) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

HIGHEST JUDICIAL COUNCIL. THE PRINCIPAL CRITERION IS THEIR PERFORMANCE.

##### 105) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

##### 106) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?

- une instance composée seulement de non procureurs?  
 une instance composée de procureurs et de non procureurs?

**107) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?**

- Oui  
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs  
 THE HIGHEST JUDICIAL COUNCIL

**108) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser.**

THE HIGHEST JUDICIAL COUNCIL. THE CRITERION IS THEIR PERFORMANCE.

**109) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?**

- Oui  
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :  
 NO

**110) Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges? Si oui, quelle en est la durée?**

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les juges		18 MONTHS

**111) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs?**

- Oui  
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

**112) Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs? Si oui, quelle en est la durée?**

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les procureurs		18 MONTHS

**113) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges/procureurs, qu'elle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable?**

**Veillez préciser la durée**

pour les juges?

 Oui

pour les procureurs

 Oui**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

THE MANDATE IS FOR LIFE.

JUDGES ARE GRADUATES OF THE NATIONAL SCHOOL OF JUDGES.

## 5. 1. 2. Formation

**114) Nature de la formation des juges. Est-elle obligatoire ?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

**115) Fréquence de la formation des juges**

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Oui	Non	Non
Formation continue générale	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Oui

**116) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire ?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

**117) Fréquence de la formation des procureurs**

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Oui	Non	Non
Formation continue générale	Non	Non	Oui
Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Oui

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour**
- **les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 5. 2. Exercice de la profession

### 5. 2. 1. Salaires

**118) Salaires des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessous:**

	Salaire annuel brut (€)	Salaire annuel net (€)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	51323	38123
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	105770	73570
Procureur au début de sa carrière	51323	38123
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	120796	84396

Commentaire :

NEW SCALE OF SALARIES OF JUDGES AND PROSECUTORS (Article 57 L. 3691/2008, A' 166)

**119) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :**

--	--	--

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

**120) Si autre avantage financier, veuillez préciser:**

**121) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Oui	Non
Recherche et publication	Oui	Oui	Non
Non	Oui	Oui	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Oui	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

**122) Si autre fonction, veuillez préciser :**

**123) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Oui	Non
Recherche et publication	Oui	Oui	Non
Non	Oui	Oui	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Oui	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

**124) Si autre fonction, veuillez préciser :**

**125) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :



**Veillez indiquer la source pour répondre à la question 118:**

MINISTRY OF JUSTICE, TRANSPARENCY &amp; HUMAN RIGHTS

## 5. 2. 2. Procédures disciplinaires

**126) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veillez préciser:**

THE COMPETENT AUTHORITIES TO INITIATE DISCIPLINARY PROCEEDINGS AGAINST JUDGES AND/OT PROSECUTORS ARE:

-THE MINISTER OF JUSTICE FOR ALL JUDGES

-THE PROSECUTOR OF CASSATION COURT (HIGH COURT) AND THE CHIEF INSPECTOR

FOR ALL JUDGES AND PROSECUTORS OF CIVIL AND PENAL COURTS, EXCEPT THE MEMBERS OF CASSATION COURT

-THE CHAIRMEN OF COURTS OF APPEAL FOR JUDGES UNDER THEIR AUTHORITY

-THE PROSECUTORS OF COURTS OF APPEAL FOR PROSECUTORS UNDER THEIR AUTHORITY

-THE YOUNGER VICE-PRESIDENT OF THE COUNCIL OF STATE (HIGH ADMINISTRATIVE COURT) FOR JUDGES OF ADMINISTRATIVE COURTS

**127) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veillez préciser:**

THE DISCIPLINARY JURISDICTION IS EXERCISED BY COURTS AND DISCIPLINARY COUNCILS.

**128) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.****Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)		
1. Faute déontologique		
2. Insuffisance professionnelle		
3. Délit pénal		
4. Autre		

Commentaire :

**129) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.****Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)		
1. Réprimande		
2. Suspension		
3. Révocation		

4. Amende		
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission		
9. Autre		

Commentaire :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

## 6. Avocats

### 6. 1. Statut de la profession

#### 6. 1. 1. Profession

**130) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA).**

39312

(SOURCE: PLENARY SESSION OF THE PRESIDENTS OF THE BAR ASSOCIATIONS OF GREECE)

**131) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ? Si non, veuillez aller à la question 133**

- Oui
- Non
- Non applicable

**132) Nombre de conseillers juridiques. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)**

NA

**133) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice? (plusieurs options sont possibles)**

- Affaires civiles\*
- Affaires pénales\* - Défendeur
- Affaires pénales\* - Victime
- Affaires administratives\*

\*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

IT CONCERNS FIRST INSTANCE AND APPEAL

**134) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :**

- un barreau national ?
- un barreau régional ?
- un barreau local ?

Veuillez préciser :

THERE ARE 63 BAR ASSOCIATIONS (PER FIRST INSTANCE COURT)

**Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 130 et 132:**

REGISTERS OF MEMBERS OF THE COUNTRY'S BAR ASSOCIATIONS

### 6. 1. 2. Formation

**135) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?**

- Oui  
 Non

**136) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?**

- Oui  
 Non

**137) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

### 6. 1. 3. Honoraires

**138) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?**

- Oui  
 Non

Veuillez apporter toute précision permettant d'interpréter la réponse ci-dessus

**139) Les honoraires des avocats sont-ils**

- réglementés par la loi ?  
 réglementés par le Barreau ?  
 librement négociés ?

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

PURSUANT TO THE PROVISIONS OF LAW 2753/1999, THE MINIMUM FEES OF LAWYERS ARE DETERMINED BY JOINT DECISION BETWEEN THE MINISTERS OF FINANCE AND JUSTICE ON THE BASIS OF THE LEVEL OF INFLATION. THE DECISION IS ISSUED EVERY TWO YEARS.

## 6. 2. Evaluation

### 6. 2. 1. Plaintes et sanctions

**140) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

- Oui  
 Non

**141) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:**

- le Barreau ?  
 le législateur ?  
 autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

**142) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant**

- la prestation de l'avocat ?  
 le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

**143) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires**

- le juge ?  
 le ministère de la justice ?  
 une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

THE COMPETENT AUTHORITIES FOR DISCIPLINARY PROCEDURES ARE:  
 A) THE DISCIPLINARY BOARDS OF BAR ASSOCIATIONS AND B) SUPREME  
 DISCIPLINARY BOARD OF LAWYERS CHAIRED BY THE PRESIDENT OF THE SUPREME  
 COURT BY LAW

**144) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel				

Commentaire :

THE TOTAL NUMBER IS 890 BUT THERE NO DETAILED DATA FROM BAR ASSOCIATIONS

**145) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel		51 decisions			

Commentaire :

A) THE ATHENS BAR ASSOCIATION HAS ISSUED: 33 ACQUITTING DECISIONS  
120 DECISIONS ON NON-ISSUANCE OF INDICTMENT  
14 DECISIONS ON THE SUSPENSION OF DISCIPLINARY  
PROCEEDINGS UNTIL THE CONCLUSION OF THE  
CRIMINAL PROCEEDINGS

B) THERE ARE NO DETAILED DATA CONCERNING THE OTHER BAR ASSOCIATIONS

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 7. Mesures alternatives au règlement des litiges

### 7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

#### 7. 1. 1. Médiation

**146) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 151**

- Oui  
 Non

**147) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation**

	Possibilité de médiation privée proposée par le juge ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Oui	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Oui	Non	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

**148) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**149) Nombre de médiateurs accrédités. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)**

NA

**150) Veuillez indiquer le nombre total de procédures de médiation par catégories d'affaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

- les affaires civiles ?  Oui  
les affaires familiales ?  Oui  
les affaires administratives ?  Oui  
les affaires de licenciements ?  Oui  
les affaires pénales ?  Oui

**Veuillez indiquer la source pour la réponse à la question 150 :**

### 7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

**151) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives au règlement des litiges (par ex. arbitrage, conciliation) ? Veuillez préciser:**

ARBITRATION

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années



## 8. Exécution des décisions de justice

### 8. 1. Exécution des décisions civiles

#### 8. 1. 1. Fonctionnement

**152) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution? Si non, veuillez aller à la question 154**

- Oui  
 Non

**153) Nombre d'agents d'exécution . Si la donnée n'est pas disponible, veuillez l'indiquer (NA).**

2108

**154) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):**

- des juges ?  
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?  
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?  
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

COURT DECISIONS ARE ENFORCED BY COURT BAILIFF AND POLICE, AS WELL AS PUBLIC NOTARIES. ESPECIALLY FOR PUBLIC AUCTION AFTER SEIZURE, NOTARIES ARE RESPONSIBLE FOR THE ENFORCEMENT.

**155) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?**

- Oui  
 Non  
 Non applicable

**156) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :**

- une instance nationale ?  
 une instance régionale ?  
 une instance locale ?  
 non applicable

**157) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?**

- Oui  
 Non

Non applicable

**158) Les frais d'exécution sont-ils :**

- réglementés par la loi ?  
 librement négociés ?  
 non applicable

**Veillez indiquer la source de la réponse à la question 153:**

MINISTRY OF JUSTICE, TRANSPARENCY AND HUMAN RIGHTS

8. 1. 2. Supervision

**159) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui  
 Non  
 Non applicable

**160) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :**

- une instance professionnelle ?  
 le juge ?  
 le ministère de la justice ?  
 le procureur ?  
 autre ?

Veillez préciser :

**161) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?**

- Oui  
 Non  
 Non applicable

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

**162) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?**

- Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

ACC. TO ART. 2 OF LAW 3068/2002 'THE COMPETENCE FOR TAKING THE MEASURES PROVIDED FOR IN ART.3 OF THE PRESENT LAW, FOR THE COMPLIANCE OF THE PUBLIC ADMINISTRATION WITH JUDICIAL DECISIONS IS GRANTED TO A THREE MEMBER COUNCIL: A) TO THE SPECIAL HIGHEST COURT FOR ITS DECISIONS, B)TO THE COUNCIL OF STATE FOR ITS DECISIONS AS WELL AS FOR DECISIONS OF THE ORDINARY ADMINISTRATIVE COURTS AND ANY OTHER SPECIAL COURT, C)THE SUPREME COURT, FOR DECISIONS OF THE CIVIL AND CRIMINAL COURTS OF ALL DEGREES AND D) THE COURT OF AUDITORS FOR ITS DECISIONS.

**163) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

8. 1. 3. Plaintes et sanctions

**164) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?**

**Veillez n'en indiquer que 3 au maximum**

absence de toute exécution ?

non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?

manque d'information ?

durée excessive ?

pratiques illégales ?

supervision insuffisante ?

coût excessif ?

autre ?

Veillez préciser:

**165) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

WITH LAW 3068/2002 ON THE COMPLIANCE OF THE PUBLIC ADMINISTRATION WITH JUDICIAL DECISIONS, COMPULSORY ENFORCEMENT AGAINST THE PUBLIC SECTOR IS PROVIDED FOR, AS WELL AS A FINANCE PENALTY AGAINST AN AUTHORITY, TO THE BENEFIT OF THE INDIVIDUAL FOR NON ENFORCEMENT OR INEFFICIENT ENFORCEMENT OF JUDICIAL DECISIONS

**166) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :**

- pour les affaires civiles ?
- pour les affaires administratives ?

**167) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :**

- entre 1 et 5 jours
- entre 6 et 10 jours
- entre 11 et 30 jours
- plus

Veillez préciser

**168) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

Nombre total de procédures disciplinaires initiées	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	74
pour faute déontologique	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	70
pour insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> oui, nombre :	
pour délit pénal	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	4
Autre	<input type="checkbox"/> nombre :	

**169) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

Nombre total de sanctions	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	1
Réprimande	<input type="checkbox"/> nombre :	
Suspension	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	1
Révocation	<input type="checkbox"/> nombre :	
Amende	<input type="checkbox"/> nombre :	
Autre	<input type="checkbox"/> nombre :	

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 167, 168 et 169 :**

MINISTRY OF JUSTICE, TRANSPARENCY & HUMAN RIGHTS  
SECTION OF LAWYERS AND COURT BAILINES

## 8. 2. Exécution des décisions pénales

### 8. 2. 1. Fonctionnement

#### 170) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).  
Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur) :

IN CASES OF ENFORCEMENT AGAINST PUBLIC AUTHORITY, THE THREE MEMBER COUNCIL CAN APPOINT A JUDGE AT THE COURT OF APPEAL WHO IS AUTHORIZED TO FORMULATE EX OFFICIO OPINIONS AND TO PROVIDE THE NECESSARY ASSISTANCE WITH REGARD TO THE ADVISABLE COMPLIANCE WITH THE DECISION, TO THE AUTHORITY WITH THE OBLIGATION TO COMPLY (ART.3 PAR.2 OF LAW 3068/2002)

#### 171) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

#### **Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 9. Notaires

### 9. 1. Statut

#### 9. 1. 1. Fonctionnement

#### 172) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 177

- Oui  
 Non

#### 173) Les notaires ont-ils un statut (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

- |  |  |
|--|--|
| privé (sans contrôle par une autorité publique)?             | <input type="checkbox"/> nombre            |
| de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics? | <input checked="" type="checkbox"/> nombre |
| public?  | <input type="checkbox"/> nombre            |
| autre ?  | <input type="checkbox"/> nombre            |

Commentaire :

NOTARIES ARE HONORARY PUBLIC OFFICIALS. THEY PERFORM THE DUTIES PRESCRIBED IN ARTICLE 1 OF LAW 2830/2000 (GOVERNMENT GAZETTE 96 A) ON THE CODE OF NOTARIES.

THEIR FEES ARE DETERMINED BY A JOINT DECISION, ISSUED AT LEAST EVERY THREE YEARS, BY THE MINISTERS OF FINANCE AND OF JUSTICE, FOLLOWING THE RECOMMENDATION OF THE COORDINATION COMMITTEE OF THE NOTARIES ASSOCIATIONS OF THE COUNTRY (ARTICLE 40 OF LAW 2830/2000).

#### 174) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?  
 dans le domaine du conseil juridique ?  
 pour authentifier les actes/certificats ?  
 autre ?

Veuillez préciser :

THE DUTIES OF NOTARIES INCLUDE:

- A) PREPARATION OF SAFEKEEPING OF DOCUMENTS THAT ESTABLISH OR EVIDENCE LEGAL TRANSACTIONS AND STATEMENTS OF INTERESTED PARTIES, WHEN THE PREPARATION OF SUCH DOCUMENTS IS MANDATORY BY LAW OR WHEN INTERESTED PARTIES WISH TO ASSIGN TO SUCH DOCUMENTS THE VALIDITY OF PUBLIC DEEDS;  
B) ISSUANCE OF OFFICIAL COPIES OR DUPLICATES OF THE DOCUMENTS REFERRED TO IN PARAGRAPH (A) ABOVE AND COPIES OF DOCUMENTS ATTACHED THERETO AND MENTIONED THEREIN;  
C) CERTIFICATION OF PRIVATE DOCUMENTS FOR ACQUISITION OF POSITIVE DATE. A RELEVANT NOTARIAL DEED IS PREPARED FOR THIS CERTIFICATION;  
D) CERTIFICATION OF GENUINE SIGNATURE, PLACED BEFORE THEM ON ANY DOCUMENT RELATING TO THE ATTACHED DEED;  
E) ANY OTHER ACT ASSIGNED THERETO BY LAW AND ANY OTHER ACT RELATING TO THEIR DUTIES.

NOTARIES MAY TRANSLATE, ON THEIR OWN RESPONSIBILITY, INTO GREEK DOCUMENTS PREPARED IN A FOREIGN LANGUAGE, WHICH ARE USEFUL FOR ONE OF THE ACTS REFERRED TO ABOVE, AND CERTIFY THE TRANSLATION AND THE ACCURACY THEREOF (ARTICLE 1 OF LAW 2830/2000).

**Veillez indiquer la source pour répondre à la question 173**

MINISTRY OF JUSTIC, TRANSPARENCY AND HUMAN RIGHTS

9. 1. 2. Supervision

**175) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?**

- Oui  
 Non

**176) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires:**

- une instance professionnelle ?  
 le juge ?  
 le ministère de la justice ?  
 le procureur ?  
 autre ?  
 non applicable

Veillez préciser :

THE MINISTRY OF JUSTICE, TRANSPARENCY AND HUMAN RIGHTS IS RESPONSIBLE FOR SUPERVISING AND THE PUBLIC PROSECUTOR IS RESPONSIBLE FOR INSPECTING NOTARIES.

THE CHARACTERISTICS OF GREECE'S SYSTEM OF NOTARIES SUBSTANTIALLY SUPPORT THE NOTARIAL INSTITUTION AS REGARDS THE SECURITY OF TRANSACTIONS AND THE OFFICIAL POSITION OF NOTARIES.

SPECIFICALLY THEY CONCERN:

- A) SIMPLIFICATION OF THE PROCEDURE OF PREPARATION OF NOTARIAL DEEDS;
- B) ENHANCED SECURITY OF THE PARTIES;
- C) SCIENTIFIC DEVELOPMENT AND PROFESSIONAL IMPROVEMENT OF NOTARIES, WITH THE ORGANIZATION OF TRAINING SEMINARS FOR NEW AND PRACTICING NOTARIES;
- D) ENSURING TRANSPARENCY AND OBJECTIVITY IN THE INSTITUTION OF THEIR ADMISSION EXAMINATIONS;
- E) STRICTER DISCIPLINARY PROVISIONS; AND
- F) DELINEATION OF PUBLIC CONTRACTS

THE MAIN REFORMS INTRODUCED IN THE CODE OF NOTARIES (LAW 2830/2000), AS ALTERATED BY LAW 3689/2008, GOVERNMENT GAZETTE A 164/5-8-2008) COVER THE FOLLOWING AREAS:

- A) BLOCKING OF CAMOUFLAGED CAGES OF SYSTEMATIC EMPLOYMENT OF NOTARIES OF THE REGION OF ATTICA IN COUNTY COURTS OF REGIONS OTHER THAN THOSE FOR WHICH THEY WERE APPOINTED AND PREVENTION OF CONFLICTS ARISING FROM THE CONTINUOUS AND SYSTEMATIC PRESENCE AND EMPLOYMENT OF NOTARIES IN COUNTRY COURTS OF REGIONS OTHER THAN THOSE FOR WHICH THEY WERE APPOINTED, WHICH CONFLICTS LED TO COURT PROCEEDINGS IN SOME CASES (ARTICLE 4 OF LAW 2830/2000);
- B) COMPLETE LIST OF IDENTITY PARTICULARS OF THE PARTIES THAT MUST BE INCLUDED IN NOTARIAL DEEDS (ARTICLE 8 OF LAW 2830/2000);
- C) THE COORDINATION COMMITTEE OF NOTARIAL ASSOCIATIONS OF GREECE EXPRESSES ITS OPINION ON THE DETERMINATION OF THE LEVEL OF NOTARIAL FEES (ARTICLES 13 AND 40 OF LAW 2830/2000);
- D) OLDER PERSONS ARE ADMITTED IN THE PROFESSION, IN ORDER TO ENSURE SOCIAL EXPERIENCE AND CONTACT WITH THE LEGAL KNOWLEDGE OF CANDIDATES (ARTICLE 21 OF LAW 2830/2000);
- E) ADMISSION EXAMINATIONS ARE HELD IN FULL TRANSPARENCY, OBJECTIVITY, CLEAR DEFINITION OF SUBJECTS AND CREDITS FOR PERSONS SPEAKING FOREIGN LANGUAGES (ARTICLE 25 OF LAW 2830/2000, AS CURRENTLY IN FORCE); THE EXAMINATIONS ARE FOLLOWED BY MANDATORY TRAINING SEMINARS, ORGANIZED BY NOTARIAL ASSOCIATIONS (ARTICLE 39 OF LAW 2830/2000).

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**



## 10. Interprètes judiciaires

### 10. 1. fonction

#### 10. 1. 1. Statut

**177) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?**

- Oui  
 Non

**178) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée?**

- Oui  
 Non

**179) Nombre d'interprètes judiciaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations**

NAP

**180) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**181) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires?**

- Oui  
 Non

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus (notamment: si non, quelle est l'instance chargée de sélectionner les interprètes?):

## 11. Fonctionnement de la justice

### 11. 1. Réformes envisagées

#### 11. 1. 1. Réformes

**182) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. Veuillez préciser:**

1. PROFESSIONAL EDUCATION OF NEW FUNCTIONARIES ENTERING THE BODY AND LIFE TIME EDUCATION FOR JUDGES AND PROSECUTORS.
2. ESTABLISHMENT OF A DATABASE IN COURTS WITH A RECORD OF JUDICIAL DECISIONS.
3. SPECIFIC EDUCATION OF JUDGES AND PROSECUTORS. THE TRAINING OF JUDGES AND PROSECUTORS INCLUDES THE INTRODUCTION OF COURSES, CONCERNING TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS IN THE CURRICULUM OF THE NATIONAL SCHOOL OF JUDGES AND THE ORGANIZATION OF TRAINING SEMINARS FOR THEM, WHICH ARE HELD EVERY YEAR IN KOMOTINI, NORTHERN GREECE.
4. MEASURES OF STRENGTHENING OF THE INDEPENDENCE OF THE JUDICIARY.